RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

VarseoSmile TriniQ

Valid for all colours and fillings

UFI:
KGW9-G1RU-800P-JMUN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
Résine pour l'impression 3D de restaurations dentaires.

Utilisations contre-indiquées
Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse
BEGO Bremer Goldschlägerei
Wilh. Herbst GmbH & Co. KG
Wilhelm-Herbst-Str. 1
28359 Bremen

N° de téléphone	+49/ 421/ 2028 – 0
N° Fax	+49/ 421/ 2028 – 115
e-mail	msds@bego.com

Service émetteur / téléphone
Services d' Etudes & de Développement de matériaux, d'alliages et de produits céramiques; +49/ 421/ 2028 – 130 (Chef du service de développement d'alliages)

Informations relatives à la fiche de données de sécurité
msds@bego.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)
Aquatic Chronic 4; H413
Repr. 1B; H360Fd
Skin Sens. 1; H317

Informations relatives à la classification
Le produit a été classé en utilisant les méthodes mentionnées ci-dessous et décrites à l'Article 9 et les critères spécifiés dans le Règlement (CE) Nr. 1272/2008 :
Dangers physiques: évaluation des données avec l'annexe I, Partie 2
Dangers pour la santé et dangers pour l'environnement: évaluation des données toxicologiques et écotoxicologiques en conformité avec l'Annexe I, Partie 3, 4 et 5.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément aux critères du règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger


SGH07


SGH08

Mention d'avertissement

Danger

Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette:
Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-
oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine

Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H360Fd	Peut nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au foetus.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Mentions de danger (UE)

EUH204	Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence

P201	Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P308+P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P501	Éliminer le contenu/récipient dans une installation conformément à la réglementation locale et nationale.

UFI:
KGW9-G1RU-800P-JMUN

Éléments d'étiquetage additionnels
"Réservé aux utilisateurs professionnels"

2.3 Autres dangers

Evaluation PBT
Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.

Evaluation vPvB
Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Composants dangereux

N°	Dénomination de la substance		Indications complémentaires	
	N° CAS / CE / Index / REACH	Classification (CE) 1272/2008 (CLP)	Concentration	%
1	**Reaction products of 4,4'-isopropylidenediphenol, ethoxylated and methacrylic acid**			
	- 935-411-2 - 01-2119980659-17	Aquatic Chronic 4; H413	>= 50,00 - < 70,00	% en poids
2	**2-propenoic acid, 2-hydroxyethyl ester, polymer with 5-isocyanato-1-(isocyanatomethyl)-1,3,3-trimethylcyclohexane, 2-oxepanone and 2,2''-oxybis[ethanol]**			
	72162-39-1 676-714-7 - -	Skin Irrit. 2; H315 Eye Irrit. 2; H319	>= 5,00 - < 10,00	% en poids
3	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**			

	15206-55-0 239-263-3 - 01-2120101338-67	Skin Sens. 1; H317	< 5,00	% en poids
4	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**			
	75980-60-8 278-355-8 015-203-00-X 01-2119972295-29	Aquatic Chronic 2; H411 Skin Sens. 1B; H317 Repr. 1B; H360Fd	< 2,50	% en poids
5	**dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]**			
	13463-67-7 236-675-5 022-006-00-2 01-2119489379-17	-	< 2,50	% en poids

Texte complet des mentions H et EUH, sauf si déjà mentionné dans la section 2.2 : voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales
Quitter immédiatement les chaussures et vêtements contaminés et les nettoyer soigneusement avant de les porter de nouveau. En cas de doute, ou si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Après inhalation
Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit. Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané
En cas de contact avec la peau, laver immédiatement et abondamment à l'eau.

Après contact oculaire
Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté.

Après ingestion
Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir. Ne jamais rien faire ingérer à une personne inconsciente. Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés
Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié
Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse stable aux alcools

Agent d'extinction non approprié
Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Monoxyde de carbone (CO); Dioxyde de carbone (CO2); Oxydes phosphoriques

5.3 Conseils aux pompiers
Utiliser un appareil respiratoire autonome. Porter un vêtement complet de protection. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8. Eviter contamination de la peau, les yeux et des vêtements. Veiller à assurer une aération suffisante. Tenir à l'écart des sources d'ignition. Ne pas inhaler les vapeurs.

Pour les secouristes
Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement
Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines. Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel). Le produit récupéré doit être manipulé conformément aux indications de la section "considérations relatives à l`élimination".

6.4 Référence à d'autres rubriques
Informations concernant la manipulation en toute sécurité : voir rubrique 7. Informations concernant l' équipement de protection individuelle (EPI) voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination : voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail. Minimiser les risques dus à la manipulation du produit par des mesures de sécurité et de prévention appropriées. Les processus (mode opératoire) doivent être conçu de façon à empêcher la libération de matières dangereuses ou un contact avec la peau.

Mesures générales de protection et d'hygiène
Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Tenir à l'ecart des aliments/des boissons/des aliments pour animaux. Ne pas inhaler les vapeurs. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à la disposition. Tenir douche de secours à la disposition.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion
Conserver à l'ecart de toute source d'ignition et de chaleur. Observer les règles générales de protection contre le feu. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques (mise à la terre lors du transvasement).

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage
Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs
Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Toujours conserver le produit dans des recipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits
substances à éviter, cfr. rubrique 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites sur les lieux de travail

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	**dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]**	**13463-67-7**	**236-675-5**
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agents chimiques en France		
	Titane (dioxyde de),en Ti		

	VLE (8h)	10 mg/m³
	Remarque/s	C2
2	**Poussières**	
	Valeurs limites d´exposition professionnelle aux agents chimiques en France	
	Poussières alvéolaires (locaux à pollution spécifique)	
	VLE (8h)	0,9 mg/m³
	Remarque/s	Cette concentration est réglementaire en application de l'article R. 4222-10 du Code du travail, elle s'applique à l'intérieur des locaux à pollution spécifique.

Valeurs DNEL, DMEL et PNEC

valeurs DNEL (travailleurs)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	**Reaction products of 4,4'-isopropylidenediphenol, ethoxylated and methacrylic acid**			**- 935-411-2**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	140	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	98,7	mg/m³
2	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**			**75980-60-8 278-355-8**	
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	0,233	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,822	mg/m³

valeurs DNEL (consommateur)

N°	Dénomination de la substance			N° CAS / CE	
	Voie d'exposition	durée d'action	effet	Valeur	
1	**Reaction products of 4,4'-isopropylidenediphenol, ethoxylated and methacrylic acid**			**- 935-411-2**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	5	mg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	50	mg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	17,4	mg/m³
2	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**			**75980-60-8 278-355-8**	
	orale	(chronique) à long terme	systémique	83,3	µg/kg bw/day
	dermale	(chronique) à long terme	systémique	83,3	µg/kg bw/day
	par inhalation	(chronique) à long terme	systémique	0,145	mg/m³

valeurs PNEC

N°	Dénomination de la substance		N° CAS / CE	
	compartiment écologique	Type	Valeur	
1	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**		**15206-55-0 239-263-3**	
	Eau	eau douce	0,069	mg/L
	Eau	eau marine	0,007	mg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,47	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	0,047	mg/kg poids sec
	sol	-	0,027	mg/kg poids sec
	station d'épuration des eaux résiduaires (STP)	-	39	mg/L
2	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**		**75980-60-8 278-355-8**	
	Eau	eau douce	1,4	µg/L
	Eau	eau marine	0,14	µg/L
	Eau	eau douce sédiment	0,115	mg/kg poids sec
	Eau	eau marine sédiment	11,5	µg/kg poids sec
	sol	-	22,2	µg/kg poids sec

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés
Assurer une bonne aération des locaux, le cas échéant mettre en place une aspiration mécanique sur le lieu de travail.

Equipement de protection individuelle

Protection respiratoire
En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Protection des yeux / du visage
Lunettes avec protection latérale (EN 166)

Protection des mains
En cas de risque de contact du produit avec la peau, il est suffisant d'utiliser des gants de protection homologués par ex. conformes à la norme EN 374. Avant chaque utilisation, le gant de protection doit être testé en fonction de son aptitude spécifique au poste de travail (telles que la résistance mécanique, la compatibilité avec le produit et les propriétés antistatiques). Observer les instructions et les informations du fabricant des gants de protection quant à leur utilisation, le stockage, les soins et le remplacement des gants. Remplacer immédiatement des gants endommagés ou dégradés. Les opérations doivent être conçues de manière à éviter une utilisation permanente des gants de protection.

Matériau approprié	En cas de contact à court terme / protection contre projections:			
Matériau approprié	nitrile			
Epaisseur du matériel			0,12	mm
Temps de passage	30	-	60	min
Matériau approprié	En cas de contact prolongé:			
Matériau approprié	nitrile			
Matériau approprié	néoprène			
Epaisseur du matériel			0,2	mm
Temps de passage	240	-	480	min
Matériau approprié	nitrile			
Temps de passage	>		480	min

Divers
Vêtements de travail résistants aux produits chimiques.

Contrôle de l'exposition de l'environnement
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat d'agrégation
liquide

Etat
liquide

Couleur
variable, selon la coloration

Odeur
Donnée non disponible.

pH	
Non applicable	
Motif pour incication du pH manquante	substance/mélange non polaire/aprotique
Source	fournisseur

Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	
Valeur	150 °C
Source	fournisseur

Point de fusion/point de congélation
Donnée non disponible.

Température de décomposition
Donnée non disponible.

Point d'éclair			
Valeur	110	°C	
Source	fournisseur		

Température d'inflammation
Donnée non disponible.

Inflammabilité
Donnée non disponible.

Limites inférieure d'explosion
Donnée non disponible.

Limites supérieure d'explosion
Donnée non disponible.

Pression de vapeur
Donnée non disponible.

Densité de vapeur relative
Donnée non disponible.

Densité relative
Donnée non disponible.

Densité				
Valeur	1,25	-	1,5	g/cm³
Température de référence			20	°C
Source	fournisseur			

Solubilité
Donnée non disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**		**239-263-3**
log Pow	~	1,9		
Température de référence		23	°C	
Méthode	OECD 117			
Source	ECHA			
2	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**		**278-355-8**
log Pow	~	3,1		
Température de référence		23	°C	
concerne	pH: 6.4			
Méthode	OCDE 117			
Source	ECHA			

Viscosité cinématique				
Valeur	2500	-	6000	mPa*s
Type	dynamique			
Source	fournisseur			

Caractéristiques des particules
Donnée non disponible.

9.2 Autres informations

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Donnée non disponible.

10.2 Stabilité chimique
La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses
Néant, à l'utilisation appropriée.

10.4 Conditions à éviter
Chaleur, flammes nues et autres sources d'ignition. Protéger du rayonnement solaire.

10.5 Matières incompatibles
agents d'oxydation forts

10.6 Produits de décomposition dangereux
Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. En cas d'incendie: voir rubrique 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**	
1	**Reaction products of 4,4'-isopropylidenediphenol, ethoxylated and methacrylic acid**	**-**		**935-411-2**	
DL50		>	2000		mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source		rat OCDE 423 ECHA			
2	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**		**239-263-3**	
DL50		6800 -	10000		mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source		rat OCDE 401 ECHA			
3	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**		**278-355-8**	
DL50		>	5000		mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source Evaluation/Classement		rat OCDE 401 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Toxicité dermale aiguë					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**	
1	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**		**239-263-3**	
DL50		>	2000		mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source		lapin OCDE 402 ECHA			
2	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**		**278-355-8**	
DL50		>	2000		mg/kg de poids corporel
Espèces Méthode Source Evaluation/Classement		lapin OCDE 402 ECHA Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Toxicité aiguë par inhalation
Donnée non disponible.

Corrosion cutanée/irritation cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**Reaction products of 4,4'-isopropylidenediphenol, ethoxylated and methacrylic acid**	**-**	**935-411-2**
Méthode	OECD 439		
Évaluation	Non irritant		
2	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**	**239-263-3**
Méthode	Federal Register 38 No 187 § 1500 .41 (skin)		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**	**278-355-8**
Durée d'exposition	24 h		
Espèces	lapin		
Méthode	Federal Register 38 No 187 § 1500 .41 (skin)		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Lésions oculaires graves/irritation oculaire			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**Reaction products of 4,4'-isopropylidenediphenol, ethoxylated and methacrylic acid**	**-**	**935-411-2**
Méthode	OECD 437		
Évaluation	Non irritant		
2	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**	**239-263-3**
Méthode	OCDE 405		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
3	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**	**278-355-8**
Espèces	lapin		
Méthode	Fed. Reg. 38, No. 187, § 1500.42, p. 27019 of Sept. 27, 1973		
Source	ECHA		
Évaluation	Non irritant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Sensibilisation respiratoire ou cutanée			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**Reaction products of 4,4'-isopropylidenediphenol, ethoxylated and methacrylic acid**	**-**	**935-411-2**
Voie d'exposition	Peau		
Méthode	OCDE 429		
Évaluation	non sensibilisant		
2	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**	**239-263-3**
Voie d'exposition	Peau		
Source	ECHA / weight of evidence		
Évaluation	sensibilisant		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
3	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**	**278-355-8**
Voie d'exposition	Peau		
Espèces	souris		
Méthode	OCDE 429		

Source	ECHA
Évaluation	sensibilisant
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**	**239-263-3**
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**	**278-355-8**
Type d'examen	étude de mutation génique in vitro sur des bactéries		
Espèces	S. typhimurium TA 1535, TA 1537, TA 98, TA 100 and E. coli WP2		
Méthode	OECD 471		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	In vitro Mammalian Chromosomal Aberration Test		
Espèces	Chinese hamster lung (CHL)		
Méthode	OECD 473		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
Type d'examen	étude in vitro de mutation génique sur cellules de mammifères		
Espèces	Chinese hamster V79 cells		
Méthode	OECD 476		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité pour la reproduction			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**	**239-263-3**
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	1000 mg/kg bw/d		
Type d'examen	Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction/Developmental Toxicity Screening Test		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 422		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		
2	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**	**278-355-8**
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	60 mg/kg bw/d		
Type d'examen	étude de toxicité de reproduction effectuée sur une génération		
Espèces	rat		
effet spécifique	causant une atrophie testiculaire		
Méthode	OECD 421		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		
Voie d'exposition	orale		
NOAEL	150 mg/kg bw/d		
Type d'examen	Étude de toxicité pour le développement prénatal		
Espèces	rat		
Méthode	OECD 414		
Source	ECHA		
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification sont remplis.		

Cancérogénicité
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique
Donnée non disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**		**239-263-3**
Voie d'exposition	orale			
NOAEL		1000		mg/kg bw/d
Espèces	rat			
Méthode	OECD 422			
Source	ECHA			
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			
2	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**		**278-355-8**
Voie d'exposition	orale			
NOAEL		50		mg/kg bw/d
Durée d'exposition		3		mois
Espèces	rat			
Méthode	OECD 408			
Source	ECHA			
Evaluation/Classement	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.			

Danger par aspiration
Donnée non disponible.

Propriétés perturbant le système endocrinien
Nom du produit
VarseoSmile TriniQ **Valid for all colours and fillings**
La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

11.2 Informations sur les autres dangers

Autres informations
Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité sur les poissons (aigüe)				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**		**N° CE**
1	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**		**239-263-3**
CL50	>	120		mg/l
Durée d'exposition		96		h
Espèces	Danio rerio			
Méthode	OCDE 203			
Source	ECHA			
2	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**		**278-355-8**
CL50		1,4		mg/l
Durée d'exposition		96		h
Espèces	Cyprinus carpio			
Méthode	OCDE 203			
Source	ECHA			

Toxicité sur les poissons (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	**Reaction products of 4,4'-isopropylidenediphenol, ethoxylated and methacrylic acid**	-	935-411-2

NOEC		65,6	µg/l
Espèces	Danio rerio		
Méthode	OECD 210		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	15206-55-0	239-263-3

CE50		120	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

2	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	75980-60-8	278-355-8

CE50		3,53	mg/l
Durée d'exposition		48	h
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OCDE 202		
Source	ECHA		

Toxicité pour les daphnies (chronique)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	**Reaction products of 4,4'-isopropylidenediphenol, ethoxylated and methacrylic acid**	-	935-411-2

NOEC	>	22,4	µg/l
Espèces	Daphnia magna		
Méthode	OECD 211		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (aigüe)

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	**Reaction products of 4,4'-isopropylidenediphenol, ethoxylated and methacrylic acid**	-	935-411-2

LE50	>	100	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

2	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	15206-55-0	239-263-3

CE50		94,4	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

3	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	75980-60-8	278-355-8

CE50	>	2,01	mg/l
Durée d'exposition		72	h
Espèces	Raphidocelis subcapitata		
Méthode	OCDE 201		
Source	ECHA		

Toxicité pour les algues (chronique)

Donnée non disponible.

Toxicité sur bactéries

N°	Dénomination de la substance	N° CAS	N° CE
1	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	75980-60-8	278-355-8

CE50	>	1000	mg/l

Espèces	boue activée
Méthode	OCDE 209
Source	ECHA

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**			**N° CE**
1	**Reaction products of 4,4'-isopropylidenediphenol, ethoxylated and methacrylic acid**	**-**			**935-411-2**
Type	biodégradabilité aérobie				
Valeur			24		%
Durée			28		jour(s)
Méthode	OCDE 301 D				
Évaluation	inhérent biodégradable				
2	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**			**239-263-3**
Type	biodégradabilité aérobie				
Valeur	90	-	100		%
Durée			28		jour(s)
Méthode	OCDE 301 B				
Source	ECHA				
Evaluation/Classement	Facilement biodégradable				
3	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**			**278-355-8**
Type	biodégradabilité aérobie				
Valeur	0	-	10		%
Durée			28		jour(s)
Méthode	OCDE 301 F				
Source	ECHA				
Évaluation	n'est pas biodégradable facilement				

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC)					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**			**N° CE**
1	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**			**278-355-8**
FBC	18	-	72		
Espèces	Cyprinus carpio				
Source	ECHA				

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)					
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**			**N° CE**
1	**Ester méthylique de l'acide benzène acétique, α-Oxo-**	**15206-55-0**			**239-263-3**
log Pow	~		1,9		
Température de référence			23		°C
Méthode	OECD 117				
Source	ECHA				
2	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**			**278-355-8**
log Pow	~		3,1		
Température de référence			23		°C
concerne	pH: 6.4				
Méthode	OCDE 117				
Source	ECHA				

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats des évaluations PBT et vPvB
Nom du produit
VarseoSmile TriniQ **Valid for all colours and fillings**

Evaluation PBT	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant PBT.
Evaluation vPvB	Selon les informations transmises dans la chaîne d'approvisionnement, le mélange ne contient aucune substance avec une teneur >0,1% identifiée comme étant vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien
Nom du produit
VarseoSmile TriniQ **Valid for all colours and fillings**
La produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

Autres informations
Ne pas laisser parvenir le produit dans l'environnement, de manière incontrôlée

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.
Eliminer conformément à la réglementation locale.

Emballage

Les emballages doivent être vidés entièrement et remis à la déchetterie en conformité avec les dispositions légales.Les emballages contenant encore des résidus doivent être éliminés conformément aux spécifications d'élimination de l'éliminateur régional agréé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.4 Groupe d'emballage

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.5 Dangers pour l'environnement

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)
D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournissseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation			
Le produit contient la/les suivante(s) substance(s) répondant aux critères énoncés à l'article 57 et 59 du Règlement ((CE) 1907/2006) REACH et est/ sont considérée(s) des/une substance(s) candidate(s) à placer dans l'annexe XIV (liste des substances soumises à l'autorisation).			
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**
1	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**	**278-355-8**

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX				
Le produit est soumises à restriction selon l'annexe XVII du règlement REACH (CE) 1907/2006 .				N° 3
le produit contient le(s) suivant(es) substances, auxquelles s'applique l' annexe XVII du règlement (CE) 1907/2006.				
N°	**Dénomination de la substance**	**N° CAS**	**N° CE**	**N°**
1	**dioxyde de titane; [sous la forme d'une poudre contenant 1 % ou plus de particules d'un diamètre ≤ 10 µm]**	**13463-67-7**	**236-675-5**	**75**
2	**Jaune d'oxyde magnétique de fer**	**51274-00-1**	**257-098-5**	**75**
3	**oxyde de diphényl(2,4,6-triméthylbenzoyl)phosphine**	**75980-60-8**	**278-355-8**	**75**
4	**tétraoxyde-de-trifer**	**1317-61-9**	**215-277-5**	**75**
5	**trioxyde de difer**	**1309-37-1**	**215-168-2**	**75**

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses
Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions
Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.
Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.
Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.
Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Texte intégral des phrases H et EUH mentionnées aux sections 2 et 3 (si non cité dans ces sections).

H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Service ayant établi cette fiche de données de sécurité
UMCO GmbH - D-21107 Hamburg, Georg-Wilhelm-Strasse 187, Tel.: +49(40)555 546 300, Fax: +49(40)555 546 357, e-mail: umco@umco.de

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Modifications / suppléments:
Les modifications par rapport à l'édition précédente sont indiquées à gauche de la page.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.
Prod-ID 790128